

## AVIS DE COURSE

FORT BOYARD WINDSURF CHALLENGE

17 et 18 octobre 2009

FOURAS

Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais

**Terminologie** : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie windsurf.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les règlements fédéraux.

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte à tous les types de planches à voile.
- 2.2. Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le dossier d'inscription téléchargeable sur le site [www.fbwc.paysrochefortais.fr](http://www.fbwc.paysrochefortais.fr) et en le renvoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

Communauté d'Agglomération du Pays rochefortais  
FORT BOYARD WINDSURF CHALLENGE  
Parc des Fourriers - 3, avenue Maurice Chupin  
BP 50224  
17304 ROCHEFORT CEDEX

Le nombre d'inscrits est limité aux 200 premiers dossiers reçus complets.

- 2.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineursLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
windsurf	35 €

#### **4. PROGRAMME**

##### **4.1.** Confirmation d'inscription :

La confirmation des inscriptions se fera sous le Tivoli organisation, grande plage de Fouras, vendredi 16 octobre de 19h00 à 21h00 et samedi 17 octobre de 8h00 à 12h00.

##### **4.2.** Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement possible	Classe
17/10/09	13h30	Windsurf
18/10/09	13h00	Windsurf

#### **5. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions.
- affichées au tableau officiel.

#### **6. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront présentés aux concurrents lors des réunions d'information officielles et affichés au tableau officiel.

#### **7. CLASSEMENT**

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1.

#### **8. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

#### **9. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### **10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais  
Tel : 05 46 82 89 07 / Fax : 05 46 99 76 30  
[stationnautique@cda-paysrochefortais.fr](mailto:stationnautique@cda-paysrochefortais.fr)